Conditions Générales de Vente

Juillet 2024

Article 1 Préambule

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, la société HOCQUELLET PEINTURES, sis 1 Chemin du Follet, 33360, Quinsac, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 978150902, dont le numéro de TVA Intracommunautaire est FR85978150902, et joignable à l'adresse électronique < contact@hocquellet-peintures.fr >, sera dénommée le Prestataire. Le Prestataire a souscrit une assurance de responsabilité décennale et de garantie de responsabilité du sous-traitant n° AT 962 814 auprès de GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will – 75009 PARIS - Téléphone : 01 58 38 80 00, couvrant les travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer.

Le Client désigne toute personne professionnelle, nonprofessionnelle ou consommateur au sens du sens du code de la consommation envisageant de passer commande ou ayant passé commande auprès du Prestataire.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Article 2 Champ d'application

Les présentes CGV précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de livraison des Prestations de services commandées par les Clients.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la vente de Prestations de services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la vente de la Prestation.

La validation de la commande de la Prestation par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Article 3 Prestations de services

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit pour la vente des Prestations de services :

Revêtement mural Prestations pour les extérieurs Revêtement des sols Prestations pour les intérieurs

Le Client peut consulter le détail des Prestations sur le Site.

Article 4 Devis

L'ensemble des Prestations de services proposées par le Prestataire feront l'objet d'un devis détaillé transmis par courrier électronique au Client.

Dans le cas où le Client demande un devis par l'intermédiaire du Site internet, le Client peut entrer ses coordonnées sur le Site.

Si le Prestataire est en possession de toutes les informations pour établir un devis, il transmet au Client le devis.

Dans le cas où le Prestataire ne serait pas en possession de l'ensemble refuser. des informations nécessaires, il recontacte le Client pour obtenir des

précisions complémentaires nécessaires pour la réalisation d'un devis complet et notamment :

- La détermination d'un budget
- La réalisation d'un cahier des charges précis
- La définition d'une période d'intervention
- L'adresse où aura lieu la Prestation

L'établissement de ce devis est soumis à une visite de vérification du Prestataire pour confirmer les informations transmises. Lors de ces visites, le Prestataire vérifie notamment le métrage.

Dans le cas où le chantier n'est pas accessible au Prestataire, notamment en cas de travaux sur plan, le Client accepte que le Prestataire puisse présenter un nouveau devis si les travaux figurant sur les plans ont évolué ou que le support sur lequel les travaux doivent être exécutés, s'avère être différent de celui indiqué dans le devis initial.

Le devis établi par le Prestataire a une durée de validité de 3 mois à compter de la date indiquée dans le devis. A l'expiration de ce délai, un nouveau devis sera transmis, avec des tarifs susceptibles d'être différents.

La vente est ferme et définitive le jour de la signature du devis par le Client.

En cas de Prestations de services complémentaires, un devis sera à nouveau établi dans les mêmes conditions.

Le Client peut transmettre le devis signé par courrier à ou par courrier à l'adresse électronique du Prestataire.

Le Prestataire informe le Client que certains travaux peuvent donner lieu à un taux de TVA réduit conformément aux articles 279-0 bis et 278-0 bis A du code général des Impôts, sous réserve du respect de certaines conditions. Pour bénéficier du taux réduit à 10%, le logement doit notamment être affecté à un usage d'habitation uniquement et être achevé depuis plus de 2 ans.

Le Client remet une attestation simplifiée au Prestataire lors de la transmission du devis signé pour attester que le Client répond bien aux critères pour profiter de cette baisse de TVA.

Sans attestation la différence de taux est réglée par le Client.

Article 5 <u>Réservation</u>

Pour réserver une date d'intervention, le Client doit verser un acompte de 30 % du montant indiquée dans le devis signé et selon les modalités de paiement prévues.

A réception du paiement, le Prestataire et le Client s'accorderont sur une date précise d'intervention.

En cas de non-réception du paiement avant la date de début de la Prestation, le Prestataire peut annuler la Prestation aux torts du Client.

Le Client, souhaitant modifier la date d'intervention ou tout autre élément dans le devis, doit contacter dans les plus brefs délais le Prestataire par courrier électronique. Le Prestataire est en droit de refuser

Le Client Consommateur peut annuler la Prestation. En revanche, la somme versée au titre de l'acompte n'est pas remboursable, sauf en cas d'exercice du droit de rétractation dans un délai de 14 jours.

Article 6 Rétractation

Le Client Consommateur et Non-professionnel dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat conclu à distance.

Pour exercer ce droit, ledit Client doit notifier sa décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

En cas de rétractation, le Prestataire s'engage à rembourser au Client tous les paiements reçus sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où le Prestataire est informé de la décision du Client de se rétracter du présent contrat.

Si le Client souhaite annuler la commande, il informe le Prestataire par courrier en LRAR ou par courrier électronique avec l'intitulé : « Droit de rétractation » et les informations suivantes :

« Par cette présente, je soussigné [nom et prénom, adresse postale, téléphone et adresse électronique], souhaite annuler [préciser la Prestation] prévue pour le [noter la date de la Prestation] et réservé(e) le [préciser la date de réservation de la Prestation ou sa date d'achat] réglée par [modalité d'achat]. »

Néanmoins, le droit de rétractation n'est pas applicable lorsque les Prestations ont été totalement réalisées avant la fin des 14 jours sur renonciation expresse du Client.

Article 7 <u>Exécution de la Prestation</u>

Sauf précisions écrites contraires du Client, l'exécution de la Prestation s s'effectue à l'adresse indiquée par le Client dans un délai de 6 mois à compter de la réception du devis signé.

Ce délai est donné à titre indicatif et dépend également de la disponibilité des Parties, des matériaux, des équipements, des conditions météorologiques, des pièces et autres corps de métier pouvant éventuellement intervenir sur le chantier du Client.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire un point d'eau et un point électrique. En cas d'absence, le matériel nécessaire à l'accomplissement de la Prestation sera facturé au Client en sus après la signature d'un devis complémentaire.

A l'issue de la Prestation, un procès-verbal de réception de travaux sera transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client dans le devis ou signé sur le chantier par le Client contre récépissé.

Ce procès-verbal constate l'achèvement du chantier et la fin de la Prestation. Le Client aura la possibilité de constater la bonne conformité du chantier ou des malfaçons et émettre des réserves directement sur le procès-verbal.

Article 8 Prix

Les prix détaillés dans le devis sont fermes et définitifs et sont exprimés en euros et stipulés TTC.

S'ajoutent éventuellement des frais de gestion des déchets, des frais de déplacement calculés au forfait en fonction du lieu d'intervention, le prix des matériaux, les frais de stationnement.

Article 9 Modalités de paiement

Un acompte de 30% du montant indiqué dans le devis est exigé à la signature du devis par le Client.

Le restant dû est exigé à réception du chantier ou de la facture. Une facture sera transmise par courrier électronique après chaque Prestation effectuée.

Le paiement s'effectue par virement, chèque ou espèces dans la limite de 1.000 euros.

Pour les Clients Professionnels, aucun escompte n'est pratiqué. Le Client professionnel ne bénéficiera ni de rabais, ni de remise ni de ristourne, pour quelques raisons que ce soit.

Article 10 Retard de paiement

Dans le cas où le Client n'a pas la qualité de commerçant mais que la commande de la Prestation a une finalité professionnelle, ou que le Client a la qualité de commerçant, le Prestataire peut exiger de plein droit le paiement d'une pénalité de retard selon les modalités prévues à l'article L.441-6 du Code de commerce.

En sus, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due de plein droit en cas de retard de paiement.

Article 11 <u>Garanties légales</u> 11.1Garanties des vices cachés et défaut de conformité

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché pendant un délai de 2 ans à compter de la livraison de la Prestation.

Le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou la réduction du prix de vente (article 1644 du Code civil).

Aucun frais ne sera demandé au Client en cas de remboursement, de réparation ou de remplacement du bien endommagé.

Le Prestataire remboursera le Client ou rectifiera dans la mesure du possible dans les plus brefs délais et à ses frais, les Prestations avec un défaut de conformité.

11.2Exclusion de garantie

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à un cas de force majeure.

11.3Garantie de parfait achèvement

En vertu de l'article 1792-6 du Code civil, la garantie de parfait achèvement, à laquelle le Prestataire est tenu pendant un délai d'1 an, à compter de la réception, s'étend à la réparation de tous les désordres signalés par le maître de l'ouvrage, soit au moyen de réserves mentionnées au PV de réception, soit par notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception.

Les délais nécessaires à l'exécution des travaux de réparation sont fixés d'un commun accord par le Client et le Prestataire.

En l'absence d'un tel accord ou en cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques du Prestataire.

L'exécution des travaux exigés au titre de la garantie de parfait achèvement est constatée d'un commun accord, ou, à défaut, judiciairement.

Conditions Générales de Vente

La garantie ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage.

Article 12 Propriété intellectuelle

Tous les documents comme les documents techniques, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive du Prestataire, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Dans le cas où le Client ne souhaite pas autoriser le Prestataire a publié des photographies de la Prestation pour sa communication et lors de démarchages, le Client indique expressément son refus par écrit.

Article 13 Sous-traitance

Le Prestataire peut faire intervenir un sous-traitant sous réserve d'une information préalable du Client par écrit.

Article 14 Conditions de modification

Les éventuelles modifications de la commande par le Client, ne pourront être prises en compte par le Prestataire que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées préalablement par courrier électronique à l'adresse contact@hocquellet-peintures.fr.

Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à l'établissement d'un devis et à un ajustement du prix.

Article 15 Résiliation anticipée

En cas d'annulation de la commande par le Client après signature du devis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'Article 9 – « *Modalités de paiement* » des présentes CGV sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation par le Client après la commande des matériaux par le Prestataire, ou de tout autre produit ou services, ces éléments seront facturés au Client de plein droit.

En cas d'annulation par le Client après le commencement de la Prestation, la totalité de la Prestation sera facturée au Client de plein droit.

Article 16 <u>Protection des données personnelles</u>

Le Prestataire, en qualité de responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Conformément au RGPD (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Prestataire s'engage à ce que la collecte et le traitement des données effectués soient conformes à la réglementation en vigueur.

Les données à caractère personnel transmises au Prestataire par le Client pourront être utilisées par le Prestataire et leurs partenaires pour le traitement, l'exécution, la livraison, le paiement de la Prestation.

Les données collectées pourront également être utilisées par le Prestataire à des fins de prospection commerciale. La collecte des données est ainsi limitée aux informations nécessaires à l'accomplissement de ces finalités.

Le Prestataire s'engage à restreindre la durée de conservation des données au temps nécessaire à l'accomplissement des objectifs poursuivis.

Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exercer son droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de modification, de rectification, de portabilité et son droit à l'oubli et / ou de suppression, d'opposition relatif à l'ensemble des données la concernant et figurant dans les bases de données du Prestataire.

Le Client peut exercer ses droits en adressant une demande au Prestataire accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du Client par courrier électronique.

Article 17 <u>Médiation - Clients Consommateurs</u>

Le Client Consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple).

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont :

BATIRMEDIATION CONSO 22 Corniche Du Soleil 83430 SAINT MANDRIER

Tél: +33 7 68 46 59 09

Site internet: www.batirmediation-conso.fr

Article 18 <u>Loi applicable et compétence</u> juridictionnelle

Le droit applicable est le droit interne français. Les points non traités par les présentes Conditions Générales de Vente sont régis par le droit commun français.

Pour les Clients Consommateurs, si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Pour les Clients Professionnels, le tribunal de commerce de Bordeaux sera compétent.

Date

Signature